

7.-Communication et développement des institutions

7.7-Chargé d'une politique de promotion du mécénat et des partenariats

Définition synthétique

Met en œuvre et garantit la cohérence de la politique de promotion du mécénat et des partenariats définie par le responsable. Il aide à la recherche de mécènes et de partenaires pour l'établissement.

Activités principales

- Effectuer les démarches directes ou indirectes relatives à la prospection et au développement du mécénat
- Préparer les propositions de mécénat, négocier les contreparties et rédiger les conventions de partenariats en lien avec le service juridique et les directions de l'établissement concernées
- S'occuper du suivi de l'engagement ou du réengagement des mécènes et parrains, alimenter la base de données de contacts

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires